

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL MODIFICATIF DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION
DEFINITIVE AU TEST PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI DE GARDIEN**

*L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Douze du Mois de Juin (12/06/2025), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à l'emploi de **Gardien** et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 113 du 10/03/2025.*

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA AHMED	Recteur de l'U.M.M.T.O (président)
Monsieur DJAOUTI Belaid	Chef de Centre (membre)
Madame KHEGAR Samia	Correctrice (membre)
Madame AMIROUCHE Siham	Correctrice (membre)

Le Jury après :

- 1°- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 113 du 10/03/2025 de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à l'Emploi de **Gardien** sus cité et suite à :
- 2°- Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**Centre de formation professionnel et d'apprentissage KHOUDJA Khaled Boukhalfa Tizi Ouzou**) ;
- 3°- Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question (**03 postes ouvert**) ;
- 4°- Vérification de l'ensemble des conditions statutaires ;
- 5°- Les membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par l'âge.
- 6°- Vu le rapport d'audit N° 2151 émanant de l'Inspection de la Fonction Publique en date du 11/06/2025, relatif au rejet du dossier de monsieur **SALHI Farès**.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire

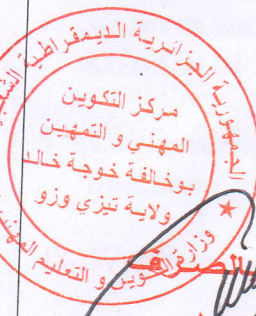
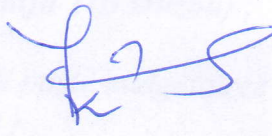
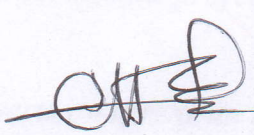
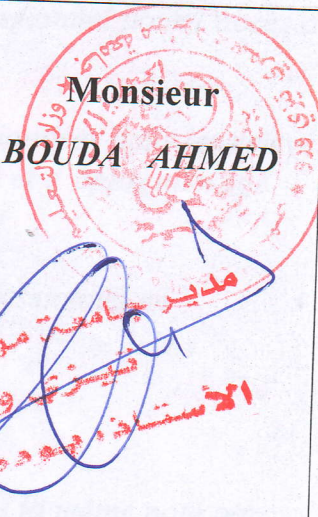
- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1- MAGHISSENE	Mohamed	17.00
2- BOULARAS	Rachid	16.50
3- REMIKI	Redha	16.25

- LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1- KERKARINE	Amar	16.00	
2- KEBIR	Yacine	15.50	} Départage par l'Age
3- DJELIL	Lyes	15.50	
4- SADEG	Kamal	15.25	} Départage par l'Age
5- MOULA	Rabah	15.25	

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Le Chef du centre (membre)	La correctrice (membre)	Le correctrice (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur DJAOUTI Belaid 	Madame KHEGAR Samia 	Madame AMIROUCHE Siham 	Monsieur BOUDA AHMED 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.